

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 27 juin 2023

Délibération  
n°123-2023  
Point 3.1.1

### Point 3.1.1 de l'ordre du jour

#### Tarification des actions de formation continue non diplômantes – Service Formation Continue (SFC)

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la politique tarifaire en matière de formation continue, adoptée par le conseil d'administration du 15 décembre 2009, et à l'offre de services entre l'Agence Comptable et le Service Formation Continue, adoptée par le Conseil d'administration du 23 novembre 2010, le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg est appelé à se prononcer sur la tarification des actions de formation continue de courte durée pour l'année universitaire 2023-2023, pour laquelle il est proposé d'appliquer une augmentation de 5 %.

##### 1. Formations inter-entreprises

- Secteur Santé : entre 50 et 615 € par jour
- Secteur sciences, technologies : entre 190 et 1 223 € par jour
- Secteur Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales : entre 20 et 1 223 € par jour
- Secteur Droit, économie, gestion et sciences politiques et sociales : entre 100 et 1 223 € par jour
- Secteur propriété intellectuelle (CEIPI), y compris le module « correction épreuve » : entre 50 et 1 223 € par jour
- Participation aux frais de séminaires, échanges de pratiques, rencontre des acteurs de formation : entre 20 et 231 € par jour
- Pour les formations utilisant des équipements lourds ou des matières d'œuvre onéreuses : selon devis détaillé.

##### 2. Formations intra-entreprises

Stage intra entreprise : entre 400 et 5 365 € par jour (frais de déplacement non-compris)

Prestation d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) sur mesure : entre 300 et 5 365 € par personne.

##### 3. Formations initiales accueillant des publics de formation continue

Tarifs soumis par ailleurs au Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg, en même temps que toutes les formations continues diplômantes.

#### 4. Cellule congrès-formation

*Non soumis à TVA*

- Frais d'inscription aux congrès – actions de formation continue : entre 0 et 3 410 € par jour.
- Subvention d'un organisme public : entre 50 et 56 827 €
- Frais d'annulation (conformément aux conditions générales de vente) : entre 20 et 558 €
- Forfait gestion action formation continue : 56,70 € par personne avec un minimum garanti de 168 €.

*Soumis à TVA*

- Repas : dîner de gala, repas supplémentaire, lunch box : entre 8 et 237 € HT
- Programme social : excursions + activités : entre 5 et 5 683 € HT
- Transport : tickets divers (trams, train, avions) : entre 1,60 et 2 275 € HT
- Programme scientifique ; livre des résumés : entre 7 et 59 € HT
- Programme scientifique ; matériel publicitaire (clé USB, sacs, etc.) : entre 1,50 € HT et 24 € HT
- Sponsoring privé : entre 50 et 56 827 € HT
- Participation d'un sponsor : prise en charge transport, pause-café, dîner, inscription, goodies, objets publicitaires.
- Exposition ; stand de 0 à 16 800 € HT
- Exposition ; présentation plénière (orale) : de 50 à 56 827 € HT
- Exposition : divers
- Publicité ; insertion publicitaire : de 150 à 1 705 € HT
- Publicité ; fournitures diverses (pochettes, blocs-notes, badges, etc.) : de 5 à 569 € HT

*Prestation de la cellule congrès-formation (soumis à TVA)*

- Gestion des inscriptions des participants : entre 8 et 105 € HT par participant ou conférencier
- Gestion de l'hébergement : entre 4 et 9 € HT par participant
- Gestion de la logistique du congrès sans inscriptions payantes : entre 1500 et 11 143 € HT
- Prestations complémentaires (remplissage clé USB, sac congressiste, location grille d'exposition, présence physique pour l'accueil) : entre 0,75 et 2 786 € HT

#### 5. Formations à distance

Prestation vidéo : entre 90 et 168 € TTC par heure

Mise à disposition de la plateforme Digital Uni dans le cadre du diplôme d'université TDAH (Le trouble de déficit de l'attention / Hyperactivité à tous les âges) : 1300 € TTC

#### 6. Redevance minimale en cas d'inscription individuelle à un diplôme bénéficiant d'une exonération

Droits universitaires (L ou M selon le cas) + 40 %

#### Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la tarification des actions de formation continue non diplômantes pour l'année universitaire 2023-2024.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT